

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES RÉGIONS	7
1.1. Contexte de création	7
1.2. Statut	9
1.3. Compétences	10
1.4. Composition	12
1.4.1. Règles générales	12
1.4.2. Le cas de la Belgique	15
1.5. Organisation	18
1.5.1. Les organes	19
1.5.2. Les groupes politiques	22
1.5.3. Les délégations nationales	23
1.5.4. Les groupes interrégionaux	24
1.6. Relations avec les institutions européennes	25
1.6.1. Le Parlement européen	25
1.6.2. La Commission européenne	26
1.6.3. Le Conseil de l'Union européenne	27
1.6.4. Autres	28
1.7. Influence au sein de l'UE	29
2. LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE ET LE COMITÉ DES RÉGIONS	32
2.1. Préalable : les relations extérieures de la Communauté germanophone	32
2.1.1. Les cinq priorités	33
2.1.2. La présence au niveau européen	34
2.2. La représentation de la Communauté germanophone au CDR : aperçu global et historique	35
2.3. Le mode de désignation du représentant de la Communauté germanophone au CDR	36
2.4. Les objectifs de la représentation de la Communauté germanophone au CDR	37
2.5. Les relations du représentant au CDR avec les autorités germanophones à Eupen	39
CONCLUSION	44
ANNEXES	45